



Communauté de Communes du

Val de l'Oise

La Dynamique rurale

RAPPORT D'ACTIVITES

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de
gestion des déchets ménagers et assimilés

-ANNÉE 2025-



www.ccvo.fr

SOMMAIRE

Introduction

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ
 - Le territoire *page 4*
 - Le mode de collecte *pages 4-5*
2. LA COLLECTE DES DÉCHETS
 - La collecte en porte-à-porte *pages 5-6*
 - La collecte en point d'apport volontaire *pages 6-7*
 - La collecte en déchèteries *pages 7-8*
 - Opération « Compostage individuel » *page 9*
3. LA COMMUNICATION *pages 9-10*
4. LES RESSOURCES HUMAINES *pages 10-11*

PARTIE B : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PAP ET EN AV
 - Les ordures ménagères résiduelles en PAP *page 13*
 - La collecte sélective en PAP *pages 13-14-15-16*
 - La collecte du verre en AV *pages 16-17*
 - La collecte en déchèteries *pages 17-18-19*
 - Bilan des déchets collectés en 2024 *pages 19-20*

PARTIE C : LES INDICATEURS FINANCIERS

1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE *page 22*
2. LES DÉPENSES DU SERVICE *pages 22-23*
3. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE *pages 22-23-24-25*

ANNEXE

BUDGET OM : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de présenter, devant l'assemblée délibérante, un rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport doit être porté à la connaissance du conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI, en séance publique, par le maire de ladite commune.

En application des textes en vigueur, le document est mis à la disposition du public :

- au siège de la Communauté de Communes,
- ainsi que sur le site Internet suivant : www.ccvo.fr.

PARTIE A :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ

1.1 LE TERRITOIRE



Champ d'application :

> 32 communes

> 16 097 habitants

> 327,18 km²

4

1.2 LE MODE DE COLLECTE

TYPE DE DÉCHETS	MODE DE COLLECTE
Ordures Ménagères résiduelles	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Emballages recyclables et papiers graphiques	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Verre	Collecte en Apport Volontaire
Déchets des déchèteries	Réseau de 2 déchèteries intercommunales

La communauté de communes exerce la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés.

Sont inclus dans ce périmètre :

- les déchets produits par les ménages,
- les déchets issus des établissements publics (écoles, mairies, etc.),
- les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels, à conditions qu'ils soient assimilables aux ordures ménagères, c'est-à-dire pouvant être collectés et traités par le service public sans sujétion technique ou financière particulière.

La gestion des déchèteries :

Afin d'exercer pleinement la compétence « Traitement », le syndicat VALOR' AISNE a pris en charge, à partir du 1^{er} janvier 2017, la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

La communauté de communes conserve en régie la gestion « Haut de quai » :

- accueil et orientation des usagers,
- choix des flux acceptés,
- conditions d'accès (particuliers, professionnels, tarifs, horaires...),
- l'acheminement des bennes/contenants vers les exutoires de traitement.

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1 LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

5



○ Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée sur le territoire chaque semaine (C1) les mardi, mercredi et jeudi, en régie intercommunale.

Deux équipages composés chacun d'un chauffeur et de 2 ripeurs collectent les sacs « noirs » à l'aide de camions mono-compartmentés.

Ces déchets, ainsi que les refus liés aux opérations de tri, sont ensuite acheminés au centre de transfert d'URVILLERS avant d'être enfouis pour partie à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à FLAVIGNY-LE-GRAND/BEAURAIN ainsi que dans les Unités d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) situées à SAINT-SAULVE, MAUBEUGE, DOUCHY, MONTHYON, ST-OUEN L'AUMONE et CRETEIL.

Les tournées de collecte OMr

Jour de ramassage hebdomadaire des OMr (jours fériés compris)	Communes collectées
MARDI	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Mont d'Origny - Neuville - Origny Sainte Benoîte - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry lès Mézières - Surfontaine - Villers le Sec
MERCREDI	Alaincourt - Berthenicourt - Châtillon/Oise - Mézières/Oise - Moÿ de l'Aisne - Regny - Ribemont - Sissy - Thenelles
JEUDI	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Itancourt - Ly Fontaine - Remigny - Urvillers - Vendeuil



○ La collecte sélective des emballages ménagers recyclables (et papiers graphiques) hors verre

La collecte sélective est réalisée toutes les 2 semaines (C0,5). Elle mobilise deux équipages de collecte chaque lundi, et à tour de rôle chaque vendredi, sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes.

Sont admis dans cette collecte : papiers/cartons, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, ainsi que, dans le cadre de l'extension des consignes de tri, pots et barquettes plastiques, films plastiques et petits emballages métalliques.

Les balles de matériaux recyclables sont ensuite expédiées vers les filières de valorisation agréées.

Les tournées de collecte sélective

Jour de ramassage toutes les 2 semaines du sélectif (jours fériés compris)	Communes collectées
LUNDI (n° de semaine Pair)	Alaincourt - Berthenicourt - Itancourt - Mont d'Origny - Moÿ de l'Aisne - Neuville - Origny Sainte Benoîte
VENDREDI (n° de semaine Pair)	Regny - Ribemont - Thenelles
LUNDI (n° de semaine Impair)	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Châtillon/Oise - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Ly Fontaine - Mézières/Oise - Remigny - Sissy - Urvillers - Vendeuil
VENDREDI (n° de semaine Impair)	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry lès Mézières - Surfontaine - Villers le Sec

2.2 LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV permettent la collecte du verre et des textiles sur le territoire intercommunal.

-La collecte du verre en AV : Les vidanges sont effectuées par la société MINERIS sur les 103 PAV. Les matériaux collectés sont acheminés ensuite vers la filière de recyclage O-I Manufacturing à REIMS. La communauté de communes perçoit un soutien financier à la tonne triée.

-La collecte des textiles en AV : Deux organismes réalisent la collecte des bornes à textiles installées sur le territoire à savoir LE RELAIS et ECOTEXTILE.

Déchets acceptés : textiles, linges, chaussures. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMr les textiles et les valoriser.



Trois méthodes de valorisation : la réutilisation, la fabrication de chiffons ou le recyclage en matériau isolant.

2.3 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Localisation :

Les déchèteries de la Communauté de Communes du Val de l'Oise sont situées à MÉZIÈRES/OISE et ORIGNY-SAINT-BENOÎTE.

Ouverture des sites :

à MÉZIÈRES/OISE : les horaires d'ouverture sont établis du lundi au samedi de 9h à 19h sans interruption ainsi que le dimanche de 9h à 11h30. Un horaire spécifique est dédié aux artisans le matin dès 7h30.

à ORIGNY-SAINT-BENOÎTE : les horaires d'ouverture sont définis selon 2 périodes :



-Horaires Printemps-Eté : Lundi 9h-12h / Mardi fermé / Mercredi 14h30-19h / Jeudi fermé / Vendredi 14h30-19h / Samedi 9h-13h

-Horaires Automne-Hiver : Lundi 9h-11h / Mardi fermé / Mercredi 13h-16h30 / Jeudi fermé / Vendredi 13h-16h30 /

Samedi 9h-12h

Accès aux déchèteries :

Seuls les habitants et professionnels résidant sur le territoire intercommunal sont autorisés à accéder gratuitement aux déchèteries intercommunales.

Ils doivent pour cela présenter une carte d'accès nominative délivrée par la communauté de communes ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les déchets acceptés* :

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| -Déchets végétaux | -Déchets Diffus Spécifiques | -Jeux et jouets |
| -Encombrants | -Outillages du peintre | -Capsules Nespresso® |
| -Gravats | -Amiante | -Huile alimentaire |
| -Bois | -Pneus | -Films radiographiques |
| -Mobilier « bois » | -Textiles | -DASRI (déchets de soins) |
| -Mobilier « mélange » | -Huile de vidange | -Articles de bricolage et de jardin |
| -Ferrailles | -Batteries | |
| -D3E (appareils ménagers) | -Lampes et néons | |
| -Papiers/Cartons | -Piles | |
| -Plâtres complexes | -Cartouches d'impression | |

**Certains déchets ne sont repris qu'à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE.*



Rappel :

La gestion de la partie « Haut de quai » est assurée directement par les services de la communauté de communes (gardiennage, orientation des usagers, plupart des rotations...).

Le syndicat VALOR' AISNE exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

Traitement des déchets :

A l'exception des encombrants qui sont enfouis, tous les matériaux ou produits apportés en déchèteries font l'objet soit de valorisation, soit de traitement prévenant les risques de pollution.

A titre d'exemple :

GRAVATS Ils sont réutilisés pour majeure partie par les services intercommunaux dans le cadre des travaux effectués dans les communes.

CARTONS Ils sont recyclés : transformation en une pâte pour fabriquer de nouveaux cartons. Les matériaux récupérés sont ainsi revalorisés.

BOIS Ces déchets sont broyés et utilisés dans des chaufferies ou encore dans la confection de panneaux agglomérés.

DÉCHETS VERTS Ils sont dirigés vers un centre de compostage.

FERRAILLES Les métaux ferreux et non-ferreux sont broyés et recyclés.

D.D.S. Ils sont collectés en déchèterie et traités par des sociétés conventionnées. Ils seront en partie recyclés ou valorisés énergétiquement.

Collecte de l'amiante à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE :

Une collecte spécifique des déchets contenant de l'amiante liée est organisée bimestriellement le troisième mercredi des mois de février, avril, juin, août, octobre, décembre, à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE.

Cette opération est strictement réservée aux particuliers, à l'exclusion des professionnels.

La collecte est assurée par un prestataire missionné par la communauté de communes.

Les dépôts sont limités à 200 kg/an/foyer. Ils doivent être conditionnés dans un big-bag à retirer préalablement au siège de la CCVO et facturé 10 €.

La collecte a permis de collecter et traiter 15,44 tonnes au cours de l'année 2025.

2.4 OPÉRATION « COMPOSTAGE INDIVIDUEL »



Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets ménagers, la Communauté de communes du Val de l'Oise a poursuivi son opération de promotion du compostage individuel à destination des foyers du territoire intercommunal.

L'action propose à chaque ménage l'acquisition à tarif préférentiel d'un composteur en plastique de 400 litres (de marque SULO). Le prix unitaire, fixé à 35 €, intègre une prise en charge de 50% du coût par la communauté de communes.

Un bio-seau de 5 litres a été remis à chaque participant ainsi qu'un document d'information.

9

3. LA COMMUNICATION

Le service Déchets communique toute l'année sur le tri sélectif, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en s'adaptant aux différents publics.

SUIVI ET GESTION DES ÉCHANGES AVEC LES USAGERS



Les interactions relatives au suivi du service de gestion des déchets s'effectuent principalement au siège de la communauté de communes.

Ces échanges prennent la forme de rendez-vous physiques, de communications téléphoniques ou de correspondances électroniques.

Cet accueil constitue un élément clé de la communication institutionnelle et représente la majorité des contacts entre le service déchets et les usagers.

Les demandes les plus fréquentes concernent :

- Les modalités et le calendrier de collecte des déchets ;
- Le suivi et la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Ces échanges jouent un rôle double :

- Évaluation de la qualité de service - retour d'expérience des usagers sur les prestations fournies ;
- Sensibilisation et information - rappel des consignes de tri sélectif pour la collecte en porte-à-porte et l'utilisation des déchèteries, appuyé par la remise de supports d'information.

INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

Les interventions menées dans les établissements scolaires visent à sensibiliser les élèves aux gestes de tri et à approfondir leurs connaissances sur les procédés de collecte et de traitement des déchets.

Elles sont organisées au sein des écoles du territoire intercommunal, en priorité auprès des classes de CM1 et CM2, à l'initiative des enseignants, du personnel éducatif ou sur proposition du service de gestion des déchets.



Ces actions pédagogiques sont fréquemment complétées par des visites du Centre de tri d'Urvillers. Cette étape permet aux élèves d'observer directement les opérations de tri et de comprendre le cheminement des matériaux jusqu'aux unités industrielles de recyclage.

10

DOCUMENTS D'INFORMATION

Plusieurs documents d'information sont mis à la disposition des usagers :

- calendrier de collecte des déchets et MÉMO-TRI,
- informations sur les services de déchèteries (lieux, horaires d'ouverture, déchets acceptés, collecte de l'amiante...),
- lettre jointe à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025,
- mise en ligne d'articles sur le site Internet de la collectivité et celui de la déchèterie (www.ccvo.fr / www.decheterie-ccvo.fr) ainsi que sur l'application « IntraMuros »,
- envoi de guides de la déchèterie et délivrance de cartes d'accès en déchèterie,
- ...

4. LES RESSOURCES HUMAINES

En 2025, la Communauté de Communes du Val de l'Oise employait au service « Déchets Ménagers » :

- 1 agent administratif ;
- 15 agents techniques (11 agents titulaires, 2 agents contractuels permanents, 2 agents contractuels saisonniers).

Tous les agents œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité auprès des usagers du territoire intercommunal.

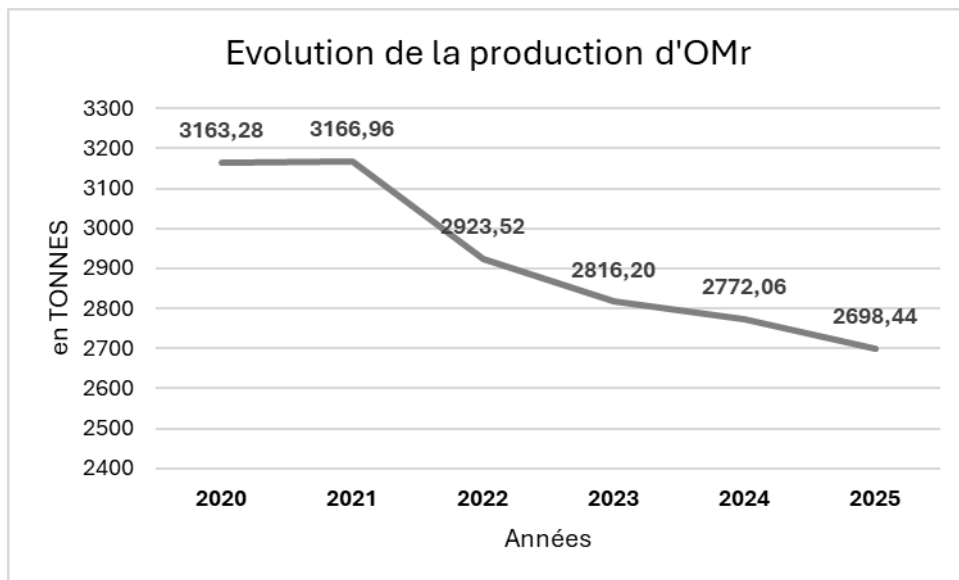
PARTIE B :

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

1.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE

Déchets non recyclables des particuliers, des communes et des professionnels	
2 698,44 ^T	167,64 kg/habitant



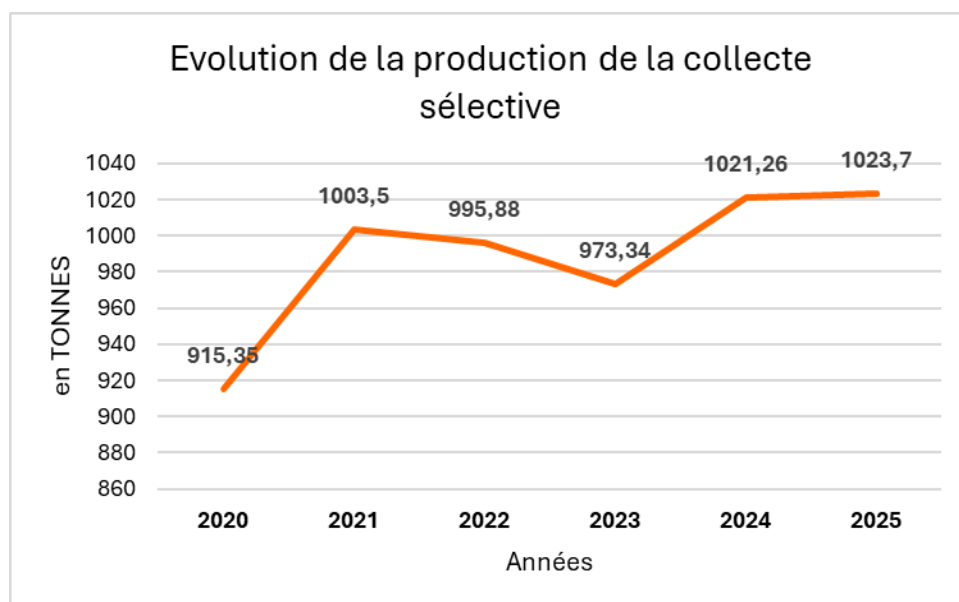
13

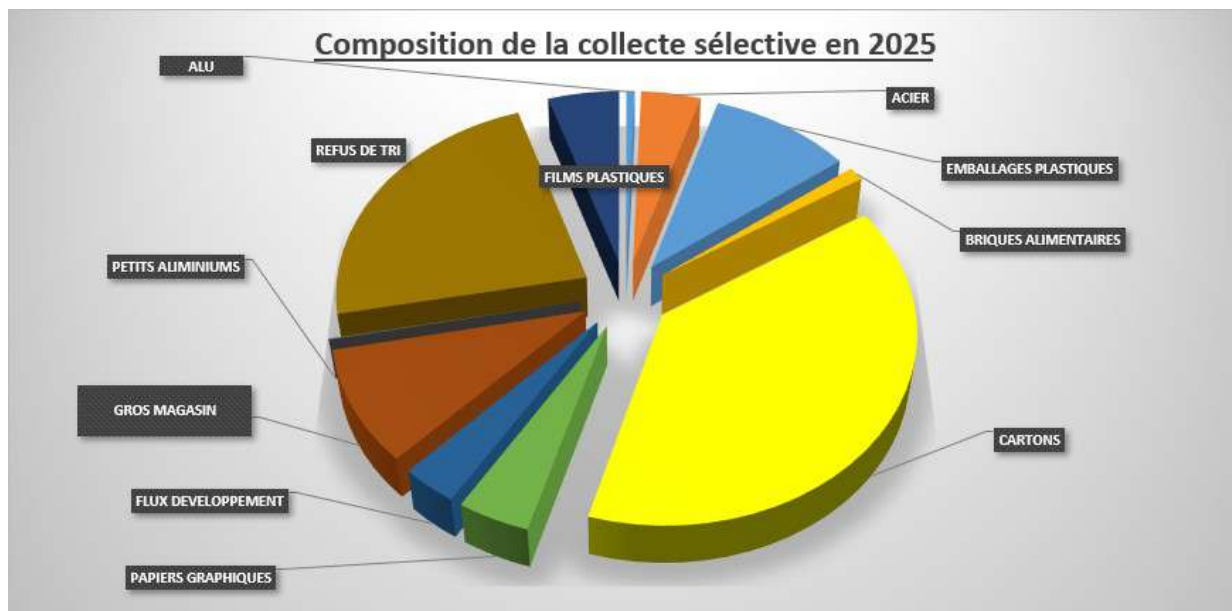
Le ratio d'OMr s'élève à 167,64 kg/habitant.

1280^T d'ordures ménagères résiduelles ont été valorisées énergétiquement sur les sites ECOVALOR à SAINT-SAULVE, SMIAA à MAUBEUGE, SIAVED à DOUCHY et SMITOM à MONTHYON, soit 47,46%, les tonnages restant étant stockés en ISDND (soit 52,54%).

1.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE

Emballages ménagers recyclables et papiers graphiques	
1 023,70 ^T	63,60 kg/habitant





Les refus de tri

Les refus de tri issus de la collecte sélective se sont élevés à 248,66^T en 2025, soit 15,45 kg/habitant. Ils sont en baisse de 15,28^T par rapport à l'année 2024.

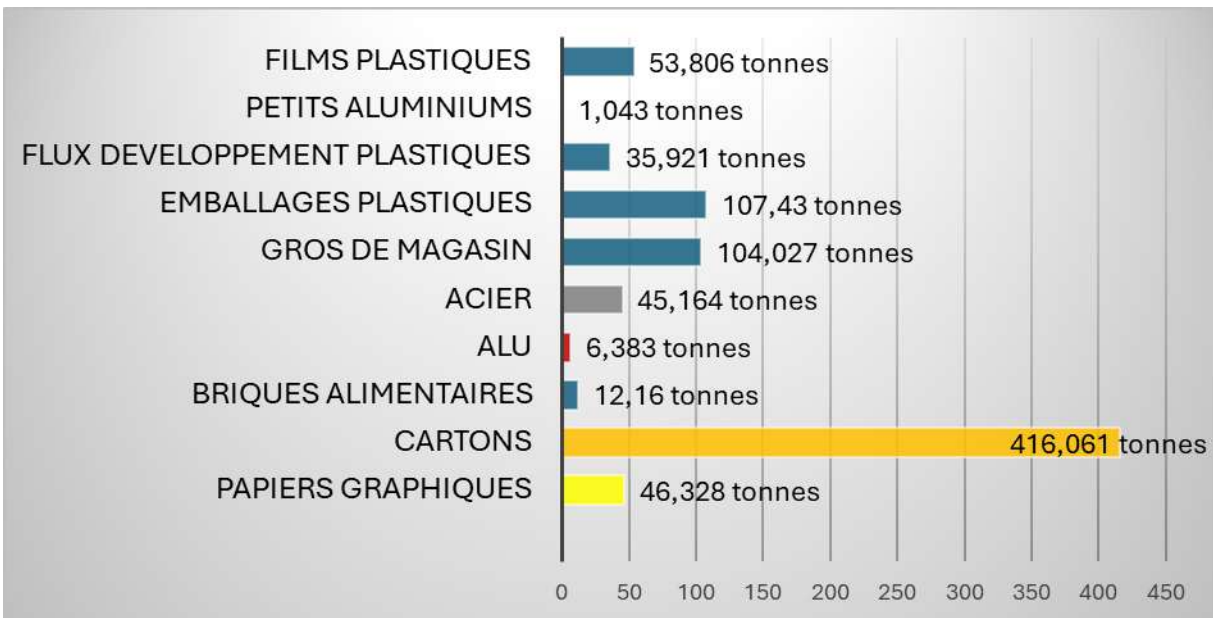
En 2025, 108,54^T de refus de tri ont été valorisés énergétiquement, soit 43,65 %, le reste étant stocké en Installation de Stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Les matériaux expédiés en 2025

Matériaux	Tonnages 2025	Repreneur
Papiers graphiques 	46,328 ^T	NORSKE SKOG
Gros de magasin	104,027 ^T	VALOR' AISNE
Cartons 	416,061 ^T	VEOLIA EPR
Briques alimentaires 	12,160 ^T	PAPREC
Emballages plastiques 	107,43 ^T	SUEZ RV NORD EST
Flux développement (ECT plastiques)	35,921 ^T	CITEO
Films plastiques	53,806 ^T	CITEO

Acier		45,164 ^T	PAPREC
Aluminium		6,383 ^T	ACTECO
Petits Aluminiums		1,043 ^T	ACTECO
<u>TOTAL</u>		<u>828,323^T</u>	

PART DES MATÉRIAUX LIVRÉS EN 2025



Les bénéfices du recyclage

Matériaux expédiés en 2025	Produits recyclés à titre d'exemple
45,164 tonnes d'ACIER	Produits en acier
6,383 tonnes d'ALUMINIUM	Pièces en aluminium
416,061 tonnes de CARTONNETTES	Cartons
12,160 tonnes de BRIQUES ALIMENTAIRES	Papier d'hygiène et domestique
107,43 tonnes de FLACONS PLASTIQUES	Produits en plastique
35,921 tonnes FLUX DÉVELOPPEMENT	Produits en plastique

53,806 tonnes de FILMS PLASTIQUES	Produits en plastique
699,34 tonnes de VERRE	Emballages en verre
46,328 tonnes de PAPIERS GRAPHIQUES	Papiers recyclés
104,027 tonnes de GROS DE MAGASIN	Papiers recyclés

Le suivi de la qualité du tri



Le dispositif de suivi qualité a pour objectifs de contrôler la conformité du tri effectué par les usagers et d'évaluer le taux de refus dans les flux de déchets recyclables.

Bilan 2025 : 10 opérations de caractérisations réalisées

16

Méthodologie :

- Prélèvement effectué lors du vidage du camion de collecte,
- Tri manuel : séparation des différents matériaux recyclables selon les catégories
- Pesée : chaque catégorie est pesée individuellement
- Critère de validité : l'échantillon est retenu uniquement sur le poids total du tri est supérieur à 35 kg

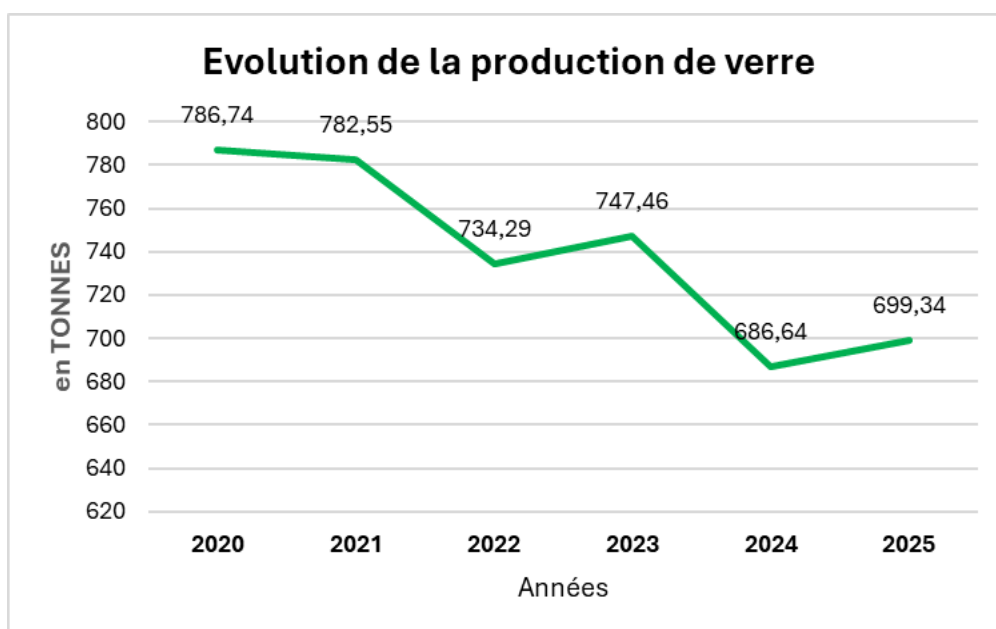
Le taux moyen de refus de tri pour l'année 2025 est de **16,62 %**.

1.3 LA COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

Bouteilles, pots et bocaux en verre

699,34^T

43,45 kg/habitant





La filière de reprise

Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) collectés dans les bornes à verres et en déchèteries sont dirigés par la suite vers la société O-I Manufacturing à REIMS pour y être recyclés.

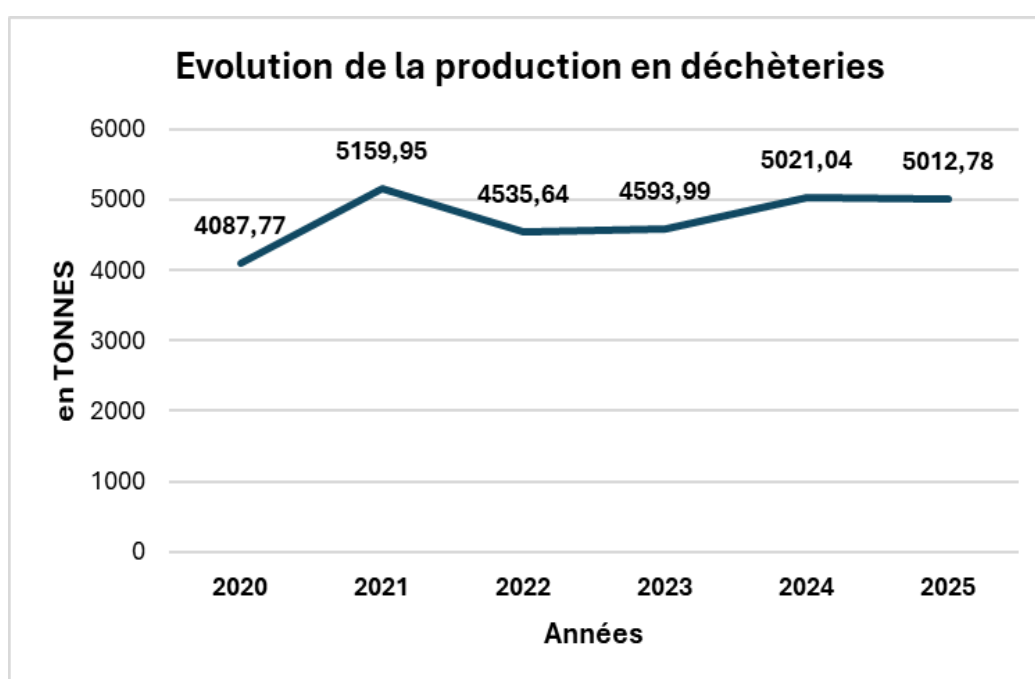
1.4 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Déchets collectés en déchèteries

5 012,78 ^T

311,41 kg/habitant

17



Les tonnages collectés en 2025 (hors verres) sur les 2 déchèteries intercommunales

Déchets collectés	Tonnages 2025	Traitement
Déchets verts (dont broyés 202,70 ^T)	2 026,02 ^T	Compostage
Encombrants	664,90 ^T	Stockage
Mobilier (DEA)	519,00 ^T	Valorisation
Bois	505,87 ^T	Valorisation
Gravats	env. 500 ^T	Réemploi
D3E (appareils ménagers)	181,324 ^T	Valorisation

Ferrailles	179,26 ^T	Valorisation
Plâtre	160,88 ^T	Valorisation
Papiers et Cartons	159,86 ^T	Valorisation
Déchets Diffus Spécifiques	37,693 ^T	Valorisation
Articles de Bricolage et Jardin / Jeux et jouets	18,63 ^T	Réemploi / Valorisation
Amiante	15,440 ^T	Traitement spécifique
Textiles	13,838 ^T	Valorisation
Huile de vidange	9,00 ^T	Valorisation
Pneus	8,31 ^T	Valorisation
Articles de Sports et Loisirs	6,859 ^T	Réemploi / Valorisation
Piles	2,166 ^T	Valorisation
Batteries	1,32 ^T	Valorisation
Lampes et néons	0,760 ^T	Valorisation
Huile alimentaire	0,678 ^T	Valorisation
Outils du peintre	0,515 ^T	Valorisation
Films radiographiques	0,35 ^T	Valorisation
Cartouches d'impression	0,09 ^T	Valorisation
DASRI (déchets de soins)	0,017 ^T	Traitement spécifique
<u>TOTAL</u>	5 012,78^T	

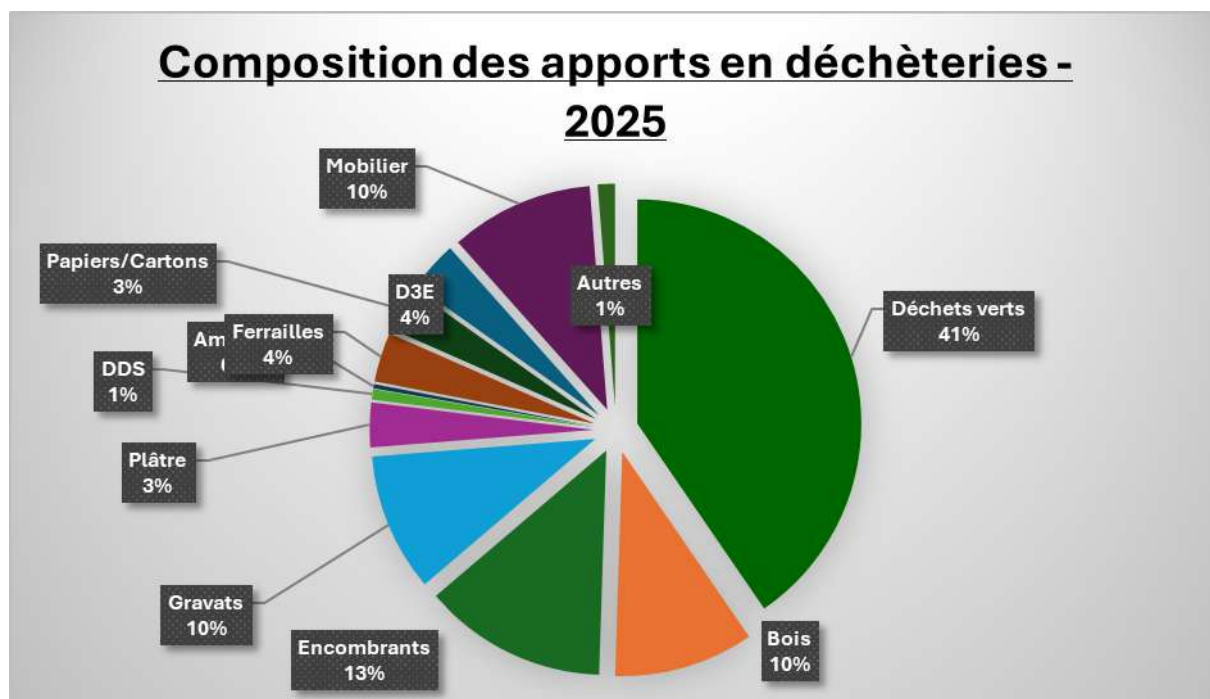
Les tonnages collectés sur les deux déchèteries ont été stabilisés entre 2024 (5021,04^T) et 2025 (5012,78^T), représentant en moyenne 311 kg/habitant.



Parmi les apports les plus importants, citons notamment :

- >les déchets verts (40,42%),
- >les encombrants (13,26%),

>le bois (10,09%),
->ainsi que les gravats.

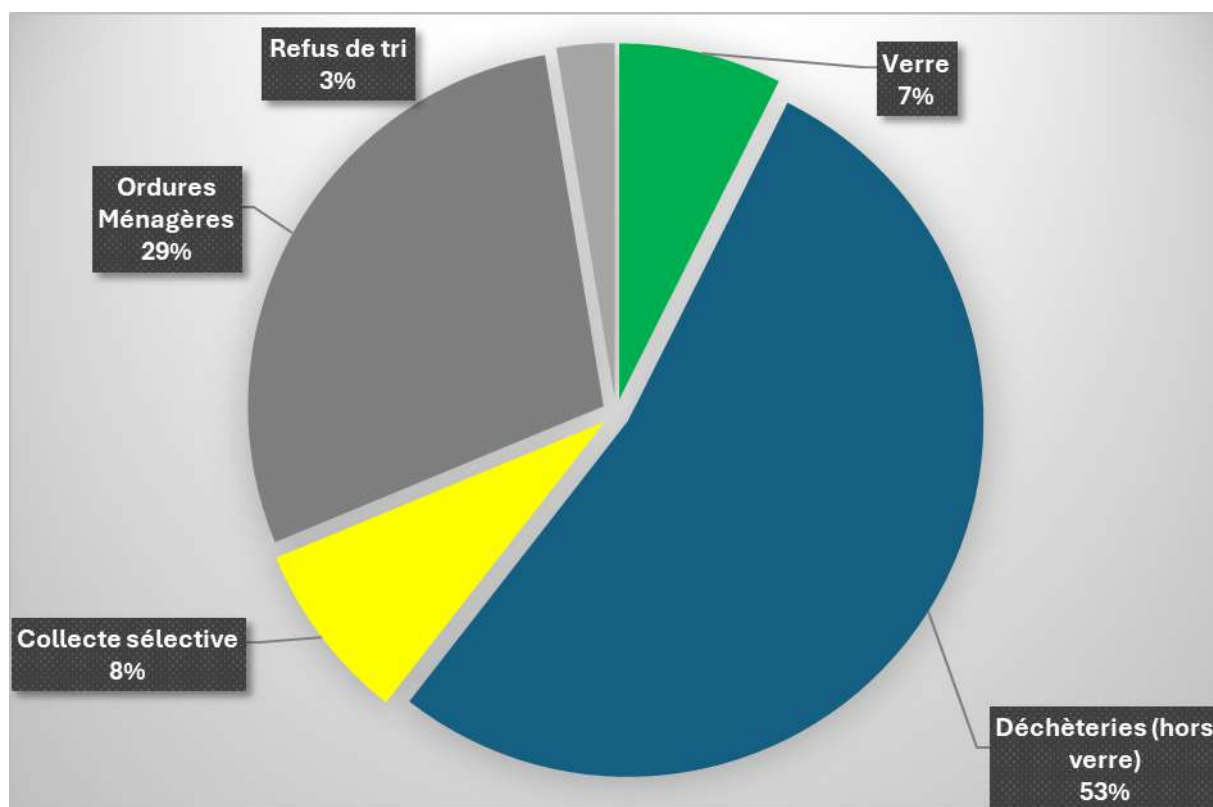


19

1.5 BILAN DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2025

	Tonnages 2025	Kg/habitant 2025 <i>Base 16 097 habitants</i>
ORDURES MÉNAGÈRES	2 698,44 ^T	167,64 kg/habitant
COLLECTE SÉLECTIVE <i>dont refus de tri</i>	1 023,70 ^T 248,660 ^T	63,60 kg/habitant 15,45 kg/habitant
VERRE	699,34 ^T	43,45 kg/habitant
DÉCHÈTERIES	5 012,78 ^T	311,41 kg/hab.
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>	<u>9 434,26 ^T</u>	<u>586,10 kg/hab.</u>

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2025



PARTIE C :

LES INDICATEURS FINANCIERS

▪ **Les modalités d'exploitation du service**

L'ensemble des prestations de collecte est assuré en régie intercommunale, à l'exception de la collecte du verre en points d'apport volontaire confiée à la société MINERIS.

Jusqu'au 31 décembre 2016, le syndicat VALOR' AISNE était compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés dans la limite des déchets collectés en porte-à-porte. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette compétence a été étendue au traitement des déchets issus des déchèteries.



Répartition des missions :

○ Communauté de communes du val de l'Oise :

-Gestion opérationnelle des deux déchèteries intercommunales (organisation des sites, accueil des usagers, maintenance courante).

-Transport des déchets des déchèteries vers les exutoires désignés.

○ Syndicat VALOR' AISNE :

-Planification et affectation des déchets aux lieux de traitement,

-contractualisation, montage et suivi des prestations de traitement,

-optimisation des filières de valorisation et de traitement.

▪ **Les dépenses du service**

➤ **Le montant global des dépenses**

Le montant global des dépenses arrêté au compte administratif 2025 (voir en ANNEXE) se décompose de la façon suivante :

	Fonctionnement - 2025	Investissement - 2025
TOTAL	2 065 403,61 €	256 187,89 €

▪ **Les modalités de financement du service**

➤ **Le financement du service**

Le financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) facturée aux particuliers et professionnels, les prestations particulières, le soutien des sociétés agréées ainsi que les recettes industrielles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	2 065 403,61 €
Charges à caractère général	180 002,37 €
Charges de personnel	603 654,43 €
Opérations d'ordre	155 498,38 €
Autres charges de gestion	1 086 526,48 €
Charges financières	29 941,48 €
Charges exceptionnelles	9 780,47 €



Résultat : - 34 832,16 €

23

RECETTES	2 030 571,45 €
Atténuations de charges	19 993,09 €
Opérations d'ordre	22 754 €
Ventes de produits fabriqués et prestations de services	1 479 925,74 €
Subventions d'exploitation	501 695,55 €
Autres produits de gestion	3 766,02 €
Produits exceptionnels	2 437,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	448 644,64 €
Opérations d'ordre	22 754 €
Emprunts et dettes	119 793,38 €
Immobilisations corporelles	306 097,26 €

RECETTES	206 239,44 €
Opérations d'ordre	155 498,38 €
Dotations, fonds divers	50 741,06 €
Emprunts et dettes assimilées	€

Résultat : - 242 405,20 €

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux foyers en 2025-

Nombre de personnes	Collecte	Traitement	MONTANT GLOBAL
1 personne	63 €	52 €	115 €
2 personnes	63 €	103 €	166 €
3 personnes	63 €	154 €	217 €
4 personnes	63 €	206 €	269 €
5 personnes et +	63 €	257 €	320 €

Résidences secondaires	Forfait à 158 €
Maisons de retraite	41 € par lit

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux professionnels en 2025-

Pour les professionnels exerçant sur le territoire intercommunal et bénéficiant du service de collecte et de traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères mis en place par la Communauté de communes du Val de l'Oise

<u>Catégorie 1</u> : activités de bureau - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de moins de 25 places) - activités intellectuelles - activités pouvant justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - professionnels de santé justifiant d'un contrat avec un prestataire privé (<i>sauf pharmacies</i>) - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 25 à 50 places) - taxi transport - coiffeurs à domicile - agriculteurs - silos agricoles, coopératives - entreprise de formation - activité non sédentaire - service navigation - forains	59 €
<u>Catégorie 2</u> : habillement, chaussures - pompes funèbres - toiletteur canin - Trésor Public - agences postales - Gendarmerie Nationale - professions libérales (médecins y compris exerçant au sein d'une maison médicale, avocats, notaires...) - auto école - coiffeurs - services (banque, assurance, agence immobilière, géomètre, expert-comptable, bureau d'études...) - établissement artisanal et commercial 1 actif - fleuriste - soins de beauté - entreprises de travaux agricoles - gîtes, chambres d'hôtes et meublés, établissement artisanal et commercial 2 actifs maximum - garage mécanique 2 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 51 à 100 places) - café bar, boulangerie (communes de moins de 1.000 habitants) - boucherie - station services - cantines scolaires de 0 à 25 places - café bar, boulangerie (communes de plus de 1.000 habitants) - pharmacie - hôtel - restaurant - brasserie - tabac presse - agriculteur ne pouvant pas justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - étang de pêche et de loisir à but lucratif - discothèque - établissement artisanal, industriel et commercial de 3 actifs - pensions animales et clubs hippiques jusqu'à 10 places	99 €
<u>Catégorie 5</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 4 actifs - supérette - pensions animales et clubs hippiques supérieur à 10 places - établissement artisanal, industriel et commercial de 5 à 10 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de plus de 100 places) - cantines scolaires de 26 à 50 places	199 €
<u>Hors catégorie</u> : cantines scolaires de plus de 50 places - supermarchés - gros producteurs	Tarif à définir suivant le volume produit

APPORTS EN DÉCHÈTERIE

Les établissements ayant leur siège social sur l'une des communes adhérentes de la Communauté de communes du val de l'Oise sont autorisés à déposer les déchets liés à leur activité sur l'une des deux déchèteries intercommunales.

Sur simple demande, une carte d'accès « Professionnel » leur est adressée.

➤ Le montant annuel des prestations facturées et les aides /recettes perçues par les organismes agréés et les repreneurs

Le montant total des recettes perçues en 2025 au titre de la gestion des déchets s'élève à 1 981 621,29 €.

Ce montant comprend :

- Les produits de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) facturés aux particuliers et aux professionnels du territoire,
- Les divers frais liés à la location de bennes et aux conventions spécifiques,
- Les soutiens financiers à la tonne triée versés par les éco-organismes (Citeo, Ecomaison, Ecosystem, Re-fashion...),
- Les recettes issues de la vente des matériaux recyclables.

➤ Coût aidé par habitant 2025 = 88,81 €/habitant

➤ Coût aidé à la tonne 2025 = 151,54 €/tonne

ANNEXE

Ordures Ménagères - BUDGET 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
011 - Charges à caractère général	248 150,00 €	180 002,37 €	205 250,00 €
6021 - Matières consommables	- €	- €	
604 - Achats d'études, prestations de services	10 000,00 €	11 687,42 €	12 000,00 €
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie...)	7 000,00 €	2 244,81 €	3 000,00 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	70 000,00 €	74 412,62 €	75 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	200,00 €	- €	200,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	40 000,00 €	- €	- €
611 - Sous-traitance générale	60 000,00 €	41 592,28 €	50 000,00 €
6135 - Locations mobilières	19 000,00 €	1 838,28 €	3 000,00 €
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	1 000,00 €	2 244,77 €	3 000,00 €
61551 - Matériel roulant	12 000,00 €	20 233,20 €	25 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	2 000,00 €	2 738,40 €	3 000,00 €
6156 - Maintenance	1 500,00 €	518,46 €	600,00 €
6168 - Autres	2 000,00 €	2 235,00 €	2 500,00 €
617 - Etudes et recherches	- €	- €	- €
618 - Divers	2 000,00 €	286,47 €	500,00 €
6226 - Honoraires	- €	4 500,00 €	5 000,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	1 000,00 €	828,00 €	1 000,00 €
6237 - Publications	- €	- €	- €
6238 - Divers	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6241 - Transports sur achats	- €	948,00 €	1 000,00 €
6251 - Voyages et déplacements	150,00 €	86,92 €	150,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	1 700,00 €	86,65 €	1 700,00 €
6262 - Frais de télécommunications	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	600,00 €	426,17 €	600,00 €
62871 - Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	10 000,00 €	13 094,92 €	10 000,00 €
6288 - Autres	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	694 700,00 €	603 654,43 €	650 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	16 500,00 €	- €	16 000,00 €
6331 - Versement mobilité	500,00 €	342,96 €	500,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00 €	1 714,16 €	2 000,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 000,00 €	3 428,61 €	6 000,00 €
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 700,00 €	1 028,54 €	1 200,00 €
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	322 000,00 €	330 717,50 €	290 000,00 €
6412 - Congés payés	1 000,00 €	- €	- €
6413 - Primes et gratifications	118 000,00 €	63 225,87 €	120 000,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	71 000,00 €	63 455,01 €	65 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	114 000,00 €	102 969,81 €	110 000,00 €
6454 - Cotisations au Pôle emploi	3 000,00 €	2 630,05 €	3 000,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	1 500,00 €	1 582,00 €	1 800,00 €
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	2 500,00 €	2 388,00 €	2 500,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	2 000,00 €	415,00 €	2 000,00 €
648 - Autres charges de personnel	32 000,00 €	29 756,92 €	30 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	156 607,39 €	155 498,38 €	150 013,27 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	156 607,39 €	155 498,38 €	150 013,27 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 100 000,00 €	1 086 526,48 €	1 215 000,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	5 000,00 €	166,42 €	5 000,00 €
6542 - Créances éteintes	10 000,00 €	11 559,20 €	10 000,00 €
6583 - Déficit sur opérations de gestion	- €	- €	- €
6588 - Autres charges diverses de gestion courante	1 085 000,00 €	1 074 800,86 €	1 200 000,00 €
66 - Charges financières	137 027,00 €	29 941,48 €	23 098,19 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	35 000,00 €	27 103,10 €	20 598,19 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	- €	2 838,38 €	2 500,00 €
6688 - Autres	102 027,00 €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	80 826,33 €	9 780,47 €	310 608,96 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 000,00 €	9 780,47 €	30 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	55 826,33 €	- €	280 608,96 €
023-Virement section investissement	- €	- €	23 914,14 €
TOTAL	2 417 310,72 €	2 065 403,61 €	2 577 884,56 €

Ordures Ménagères - BUDGET 2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	392 556,72 €	- €	357 724,56 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	392 556,72 €	- €	357 724,56 €
013 - Atténuations de charges	25 000,00 €	19 993,09 €	25 000,00 €
64198 - Autres remboursements	25 000,00 €	19 993,09 €	25 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	22 754,00 €	22 754,00 €	22 754,00 €
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	22 754,00 €	22 754,00 €	22 754,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 725 000,00 €	1 479 925,74 €	1 670 406,00 €
701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	15 000,00 €	1 651,29 €	2 000,00 €
7038 - Autres ventes de produits résiduels	110 000,00 €	132 096,90 €	120 000,00 €
706 - Prestations de services	1 600 000,00 €	1 345 877,55 €	1 548 406,00 €
7083 - Locations diverses	- €	300,00 €	- €
74 - Subventions d'exploitation	250 000,00 €	501 695,55 €	500 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	250 000,00 €	501 695,55 €	500 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 000,00 €	3 766,02 €	2 000,00 €
752 - Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	- €	3 764,91 €	- €
7588 - Autres	2 000,00 €	1,11 €	2 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	2 437,05 €	- €
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	- €	2 437,05 €	- €
TOTAL	2 417 310,72 €	2 030 571,45 €	2 577 884,56 €

Ordures Ménagères - BUDGET 2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	22 754,00 €	22 754,00 €	22 791,00 €
13911 - Etat et établissements nationaux	9 366,00 €	9 366,00 €	9 366,00 €
13913 - Départements	6 329,00 €	6 329,00 €	6 366,00 €
13916 - Autres établissements publics locaux	7 059,00 €	7 059,00 €	7 059,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	119 800,00 €	119 793,38 €	139 896,89 €
1641 - Emprunts en euros	119 800,00 €	119 793,38 €	124 896,89 €
20- Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	0,00 €	7 500,00 €
2031 - Frais d'études	30 000,00 €	0,00 €	7 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	362 573,08 €	306 097,26 €	86 000,00 €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2138 - Autres constructions	45 000,00 €	38 343,60 €	20 000,00 €
2151 - Installations complexes spécialisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	0,00 €	246 000,00 €	0,00 €
2158 - Installation, matériel et outillages techniques - Autres	38 000,00 €	4 048,27 €	66 000,00 €
2182 - Matériel de transport	261 500,08 €	14 424,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	3 281,39 €	0,00 €
2188 - Autres	18 073,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	535 127,08 €	448 644,64 €	256 187,89 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	328 519,69 €	- €	86 114,49 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	328 519,69 €	- €	86 114,49 €
021-Virement de la section de fonctionnement	-	-	23 914,14
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	156 607,39 €	155 498,38 €	146 159,26 €
28131 - Bâtiments	6 340,89 €	6 340,89 €	6 340,89 €
28135 - Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	2 072,50 €	1 022,50 €	1 278,12 €
28138 - Autres constructions	336,00 €	335,10 €	7 619,01 €
28151 - Installations complexes spécialisées	42 244,00 €	42 244,00 €	42 244,00 €
28154 - Matériel industriel	20 351,00 €	20 350,40 €	2 518,08 €
28157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	- €	- €	- €
28158 - Amortissement install., mat. et outillages techniques - Autres	1 913,00 €	1 897,90 €	2 518,08 €
28182 - Matériel de transport	82 900,00 €	82 864,60 €	82 984,80 €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	450,00 €	442,99 €	656,28 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00 €	50 741,06 €	- €
10222 - F.C.T.V.A.	50 000,00 €	50 741,06 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
1641 - Emprunts en euros	- €	- €	- €
TOTAL	535 127,08 €	206 239,44 €	256 187,89 €